CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 AVRIL 2011

La séance est ouverte à 21 h00

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Pierre ALFONSO, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Thierry SCHUTZ, François TOURNE, Martine GIULIANI, Annie SUD, Jacques RIZZO.

ABSENT(S) : Frédéric MERLY, Jocelyn CIMBER, Geneviève CASTEX, Barbara TROUGNAC (procuration à Etienne GASQUET)

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. S.I.A.H. : MODIFICATION DES STATUTS (24/2011)

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la modification de l'article 2 des statuts du SIAH du Touch avec l'introduction de la notion de bassin versant. Jean Pierre PAVAN précise que cette modification permettra de gérer au mieux les arrivés d'eau des bassins versants qui sont souvent bouchés ou polluants.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées aux statuts du syndicat avec l'introduction de la notion de bassin versant.

II. REVISION DU P.L.U. : CHANGEMENT DU CABINET D'ETUDE (25/2011)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°9-2010 du 23/02/2010, la commune avait choisi le cabinet VAILLES afin d'accompagner la commune dans la procédure de révision du P.L.U.

Au vu des éléments proposés par ce cabinet, Monsieur le maire propose de le révoquer et de relancer la procédure de choix d'un nouveau cabinet.

Il présente les devis suivants :
VALES : 25 350.00 € HT
CITADIA : 28 200.00 € HT
SEBA : 19 600.00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de révoquer le cabinet VAILLES, de choisir le cabinet SEBA pour un prix de 19 600.00 € HT et de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces concernant ce dossier.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE (26/2011)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2010 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	Excédent : 135 037.13 €.
Section Fonctionnement :	Excédent : 98 686.66 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2010 de la commune.

IV. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 « ASSAINISSEMENT » (27/2011)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les travaux d'assainissement route de Beaufort seront programmés auprès du SIVOM de la Saudrune dés que les subventions du Conseil Général seront attribués. Le prix de l'assainissement pour la commune reste stable. Les travaux d'extension de la station d'épuration à 4 000 équivalents habitants seront prochainement programmés afin de pouvoir accueillir la commune de LABASTIDETTE.

V. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 « COMMUNE » (28/2011)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VI. TAXES LOCALES (29/2011)

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder au vote des taux des taxes locales. Il propose de maintenir les taux votés en 2010, soit :
Taxe habitation : 14.48 %, Taxe foncier bâti : 21.73 %, Taxe foncier non bâti : 103.42 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le taux des taxes de la façon suivante : Taxe habitation : 14.48 % - Taxe foncier bâti : 21.73 % - Taxe foncier non bâti : 103.42 %.

Monsieur le maire indique qu'il n'est pas possible de baisser ces taxes au vu des travaux restant à accomplir sur la commune et le gel de la DGF. Loïc MAHE demande si les taux des taxes resteront gelés jusqu'à la fin du mandat. Monsieur GASQUET indique que cet engagement à été pris lors de la campagne. Pierre ALFONSO présente les taux des taxes d'autres communes mais Monsieur GASQUET indique qu'on ne peut comparer que ce qui est comparable (bilan de base des infrastructures, nombres d'habitants, investissements réalisés…). La part de la taxe d'habitation du Conseil Général sera cette année intégrée par la CAM (500 000.00 € de recettes attendues).

VII. SUBVENTIONS AUX ASSOCATIONS DE LA COMMUNE (30/2011)

Monsieur le maire donne lecture des sollicitations de diverses associations pour l'octroi d'une subvention.

Il propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

3ème âge :	300.00 €
Association culturelle :	770.00 €
Associations des écoles :	460.00 €
Comité des Fêtes :	4 600.00 €
Foyer rural :	1 100.00 €
SCLO Rugby :	770.00 €
Les St Lascars :	150.00 €
Les Potes o Feu :	150.00 €
Saint Clar Multisports :	350.00 €

L'association sportive du collège Flora Tristan (Lherm) sollicite également une subvention. Monsieur le maire propose de ne pas attribuer de subvention à cette association puisque la commune dépend désormais du collège Louisa PAULIN de Muret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions aux associations suivant la description ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2011, article 6574.

D'autre part l'association des parents d'élèves sollicite de la commune une subvention complémentaire afin d'acquérir un réfrigérateur et un congélateur pour améliorer l'organisation de deux manifestations. Après discussions, il a été décidé de mutualiser le matériel utilisé par les associations. Aussi Loïc MAHE, membre de l'association du Comité des fêtes, propose de prêter à la demande le réfrigérateur et le congélateur du Comité des fêtes.

Concernant l'association Saint Clar multisports, Thierry SCHUTZ indique qu'il est urgent de trouver une solution pour le chauffage du groupe scolaire le samedi matin.

Pierre ALFONSO a fait le point avec Madame ALBARET concernant les photocopies.

Enfin il est précisé, que la subvention attribuée à l'association du Foyer rural se décompose de la manière suivante : 130 € pour la section internet + 970 € de subvention annuelle. Les 130 € seront versés uniquement si la section internet voit le jour. Loïc MAHE a fait le point avec Monsieur PARIS concernant les contraintes techniques de l'installation et a fait ses recommandations.

Le voyage scolaire, subventionné l'année précédente par la commune pour un montant de 575.00 €, ne sera pas subventionné cette année à moins que la commune ne soit saisie d'une demande officielle.

X. AFFECTATION DU RESULTAT (31/2011)

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Etienne GASQUET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 98 686.66 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre	Pour 11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		98 686.66 E
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0.00 E
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		**98 686.66 E**
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)		0.00 E
R 001 (excédent de financement)		538 518.74 E
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement		176 000.00 E
Excédent de financement (1)		0.00 E
Besoin de financement F	**=D+E**	**0.00 E**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**98 686.66 E**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		98 686.66 E
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 E

IX APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE (32/2011)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2011 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :

Section Investissement :	692 400.00 €.
Section Fonctionnement :	901 362.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2011 à l'unanimité.

Concernant la section de fonctionnement, Pierre ALFONSO donne les précisions suivantes :

- l'attribution de compensation de la CAM est de 201 612.00 € pour l'année 2010 (ce montant est défini par l'enveloppe attribués par le Conseil Général pour les travaux en investissement, par une moyenne des dépenses enregistrés sur les CA de la commune de 2004 à 2009, par la programmation des travaux et par le financement choisi par la commune (40 % d'emprunt et 60 % d'autofinancement)

- l'électricité augmente cette année de 5% et enregistrera une augmentation de 30 % sur 5 ans.

Pour l'investissement :

- sont prévus : la bibliothèque, l'achat de terrain, la parcours sante, l'église, les réserves incendie, les panneaux d'entrée de village, le parafoudre, le local à vélo et le hangar.

Concernant l'église, Monsieur le maire indique qu'il doit prendre contact avec le prêtre cette semaine. Peut être fera il un don pour l'éclairage. Il faudra aussi prendre contact avec la Fondation de France.
Martine GIULIANI demande s'il est prévu la 3ème tranche de travaux de la Grand Place. Ces travaux ne sont pas prévus cette année car les travaux de sécurisation route de Beaufort sont prioritaires. Il faudra aussi étudier la sécurisation de la route de Saint lys avec un rétrécissement de la chaussée.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1 – Forum des associations et journée de l'environnement :
Ces manifestations se dérouleront le samedi 10 septembre au matin.

2 – CAUE :
Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur BOUZA du CAUE afin de lui exposer les projets suivants : classe supplémentaire, bibliothèque et gymnase. Il doit faire une proposition sous un mois. Monsieur le maire indique qu'il serait nécessaire de créer une commission. Loïc MAHE, François TOURNE, Pierre ALFONSO et Thierry SCHUTZ font part de leur participation.

3 – Tenue des registres des délibérations :
Est présenté la nouvelle réglementation concernant la tenue des registres des délibérations et la signature de la page de clôture.

4 – Cabane des jeunes :
Monsieur GASQUET fait un état des lieux de la situation et donne un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée en mairie afin de sensibiliser les jeunes aux risques encourus sachant que des enfants d'une dizaine d'année vont dans cette cabane. Ils doivent faire un courrier afin de demander l'autorisation au propriétaire. D'autre part, les jeunes affirmant ne pas disposer de lieux où se retrouver, Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux quelles solutions pourraient être envisagées. Une maison des jeunes pourrait être créée dans le local qui sert actuellement de lieu de stockage. Pierre ALFONSO précise que l'idéal serait d'avoir un responsable majeur et diplômé pour les encadrer. La cour de l'ancienne école pourrait peut être aussi être aménagée par des bancs et des tables. Thierry SCHUTZ rappelle que des dégradations se sont déjà déroulées sur ce site et qu'un incendie avait été évité de justesse. Néanmoins, aucun autre endroit ne pouvant être mis à leur disposition, il est décidé d'aménager par des tables de pique nique la cour de l'ancienne école.

Séance levée à 23 h 40